

Evry-Corbeil, le 11-12-2025

Chères adhérentes, chers adhérents,

Depuis des années, la MFTGS est à vos côtés et vous accompagne au mieux en matière de santé.

Les dépenses de santé sont en constante augmentation depuis 8 ans (+ 32,5 %). A ce constat, il ne faut pas oublier les augmentations (consultation médicale) ou les déremboursements (certains soins, pharmacie, etc.) décidés par les différents plans successifs des gouvernements.

Le Conseil d'administration analyse tous les mois les frais de fonctionnement et les ratios Prestations / Cotisations des contrats Individuels actifs et retraités. Il est amené à faire le bilan de l'activité en analysant tous les critères de gestion à prendre en considération (contexte économique, baisse du pouvoir d'achat) sans pouvoir tenir compte des indicateurs PLFSS non définis à ce jour.

Néanmoins, la MFTGS a :

- En 2022, votre mutuelle a mis en place un service de renseignement et d'information via une plateforme téléphonique (DIATEL) pour mieux répondre aux demandes des adhérents.
- L'année 2023 a été marquée par une refonte complète du site Internet « www.mftgs.fr » plus moderne pour mieux vous informer.
- Depuis 2024, l'espace adhérent a été modifié pour faciliter le dépôt de vos documents de santé (Facture-devis-questions-etc...) ; cet espace est accessible depuis votre ordinateur ou votre téléphone portable. Envoyer les justificatifs et documents sur cet espace adhérent permet accélérer le remboursement des frais de santé.

Toutes ces améliorations ont été créées pour répondre aux souhaits des adhérents en s'adaptant aux nouvelles technologies et afin d'assurer la meilleure réactivité de votre mutuelle MFTGS.

Face à la situation économique actuelle et à l'examen de tous les éléments suivants (préconisation actuarielle, positionnement des contrats, etc.) il a été décidé d'appliquer une augmentation générale de 2% sur l'ensemble de nos contrats individuels actifs et retraités pour l'année 2026.

Pour rappel la MFTGS calcule ses cotisations au plus juste depuis des années et n'applique pas de cotisation liée à l'âge pour les retraités.

A noter que l'augmentation des tarifs des complémentaires santé devraient, en 2026, être comprise entre 3,4% et 10% pour les mutuelles offrant des contrats individuels.

Ces mesures nécessaires permettent à votre mutuelle MFTGS de rester fidèle à ses engagements de solidarité en vous proposant le meilleur rapport qualité prix tout en conservant les valeurs mutualistes qui permettent de garder votre confiance.

Dans ce cadre, afin de préserver la pérennité de la mutuelle, nous vous invitons à en assurer la promotion auprès de votre entourage.

La MFTGS est une mutuelle de proximité aux valeurs humaines, gérée par des bénévoles, en pratiquant le juste prix par la solidarité intergénérationnelle.

En espérant continuer à vous satisfaire, au nom du Conseil d'Administration, recevez chères adhérentes, chères adhérents, mes salutations mutualistes.

Le président du conseil d'administration
Monsieur Gilles Muller

MFTGS

Régie par le Code de la Mutualité

B.P 151 - 91005 ÉVRY CEDEX

N° INSEE : 785 196 155

LEI : 969500XCLZLC9YJIU633

Contact téléphonique sur votre carte mutuelle - www.mftgs.fr - contact@mftgs.fr

N° PREFECTORAL 91M000819 - N° SIRET 785 196 155 00010